

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1253

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Herouin-Léautey, Mme Keloua Hachi,
M. Proença, Mme Hadizadeh, Mme Rouaux et M. Courbon

à l'amendement n° AC|1091 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 3,

substituer au mot :

« tiers »

le mot :

« septième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à renforcer la clarté et la fluidité de la rédaction du présent article de la proposition de loi.